

## Rapport annuel

Commune de SAINT-MALO



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

# L'INFORMÉ

## 2016

# SAINT-MALO



Extrait du rapport annuel 2016  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie

### TERRITOIRE

46 600 habitants

La commune organise le service d'eau potable.

La population desservie est de **46 600 habitants**.



Le service est organisé par la commune

### EXPLOITATION

En régie

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



L'eau est distribuée à **34 150 abonnés** (+1,56 % par rapport à 2015).

### BESOINS en EAU

1 import

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 3 422 533 m<sup>3</sup> :
  - SMP Eau du Pays de Saint Malo a fourni 3 422 533 m<sup>3</sup>.



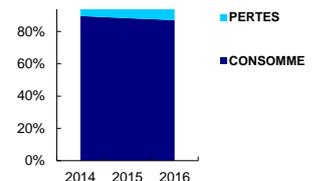
### DISTRIBUTION

Un réseau de 329 km  
2 909 056 m<sup>3</sup> consommés

En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 2 909 056 m<sup>3</sup> (+2,28 % par rapport à 2015) soit en moyenne **171 litres par habitant et par jour**

Par ailleurs, un volume total de 27 985 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 87,0 %** en 2016 (il était de 88,2 % en 2015).



Rendement du réseau

Le taux de renouvellement du réseau est de **1,58 %**.

### QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité. Elle est demeurée conforme aux limites réglementaires fixées pour le paramètre microbiologique, les éléments indésirables et les pesticides recherchés.



La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

### PRIX

274,22 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 274,22 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,29 €/m<sup>3</sup>, **somme inchangée par rapport à 2016**.



Répartition des montants collectés

Sur ce montant, 72 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 28 %.

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	3
■	RESSOURCES EN EAU.....	4
■	NOMBRE D'ABONNES .....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES .....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007 .....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	10
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	15
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	16
■	TAUX D'IMPAYES.....	16
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	16
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	17
■	ÉTAT DE LA DETTE .....	17
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE .....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS .....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

46 600 habitants

Population en vigueur en 2016 (données Insee 2013 - Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie : la Régie Malouine de l'eau (RME).

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des compteurs, du génie civil

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'import	SMPEPCE	Achat et vente d'eau en gros	1 <sup>er</sup> juillet 2014	10	Signature convention en 2015
d'Import/Export	SIE DE BEAUFORT				Convention caduque au 30 juin 2014

## ■ RESSOURCES EN EAU

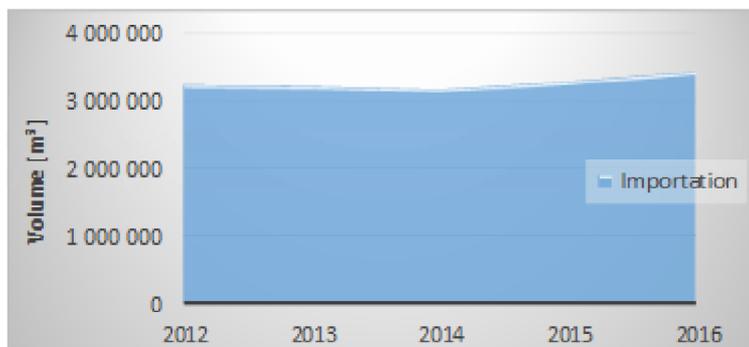
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2015 [m³]	Acheté en 2016 [m³]
SMP Eaux du Pays de St Malo	3 287 537	3 422 533

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Part 2016
Ressources propres				
Importations	3 287 537	3 422 533	+4,11 %	100%
<b>Total général</b>	<b>3 287 537</b>	<b>3 422 533</b>	<b>+4,11 %</b>	<b>100%</b>

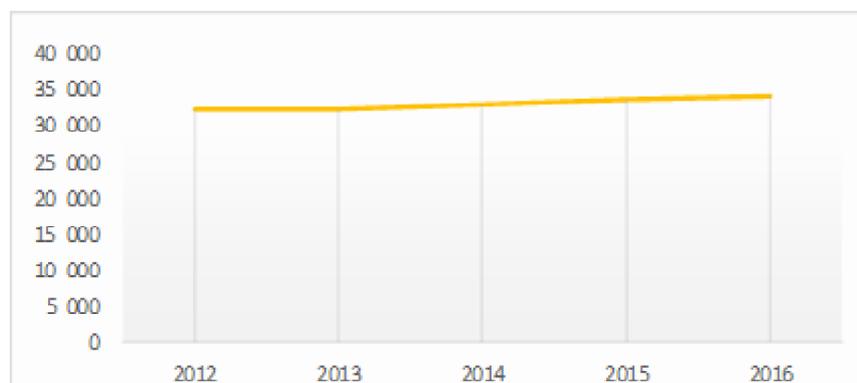
- *Evolution des volumes d'eau potable importés*



## ■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnés	33 626	34 150	+1,56 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



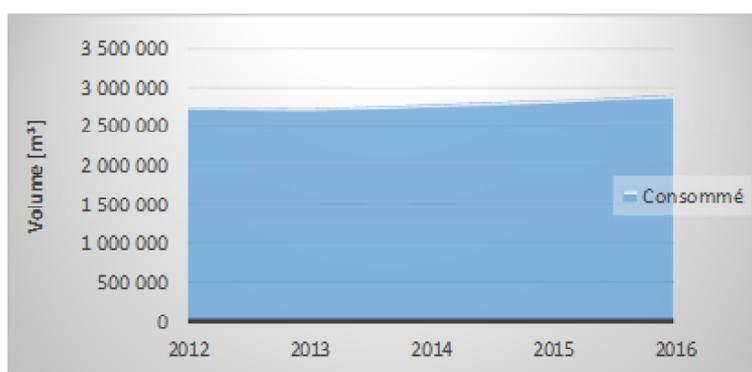
## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2015	2016	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	3 287 537	3 422 533	+4,11 %
Volume exporté	- 24 197	- 27 985	+15,65 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 263 340</b>	<b>3 394 548</b>	<b>+4,02 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 844 177	2 909 056	+2,28 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>2 844 177</b>	<b>2 909 056</b>	<b>+2,28 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **85 m<sup>3</sup> par an**. Elle était de 85 m<sup>3</sup> en 2015.

### ● Evolution des volumes vendus aux abonnés



### ● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2015/2016
SIE DE BEAUFORT	24 197	27 985	+15,65 %

Ces volumes exportés sont en fait des volumes transportés par la RME. Ils transitent par le réseau de la RME mais sont vendus par le SMP Eaux du Pays de St Malo.

### ● Evolution des volumes exportés



## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	333,2	328,8	-1,32 %

*L'histoire de la fusion des trois villes (Saint-Malo, Paramé et Saint-Servan) amène la RME à optimiser son réseau en le simplifiant : suppression des 2,3 ou 4 conduites existantes parfois dans certaines rues.*

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
05/10/2015	Tarifs Eau Potable 2016
20/10/2016	Tarifs Eau Potable 2017

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
 Le service est assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2017 :  
 Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 20,00 € H.T

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
 - Une partie fixe ou abonnement  
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
 Les volumes sont relevés annuellement.  
 Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
 Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

## ■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	90,00	90,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,90	0,90	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m <sup>3</sup> )	1,30	1,30	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,046	0,046	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

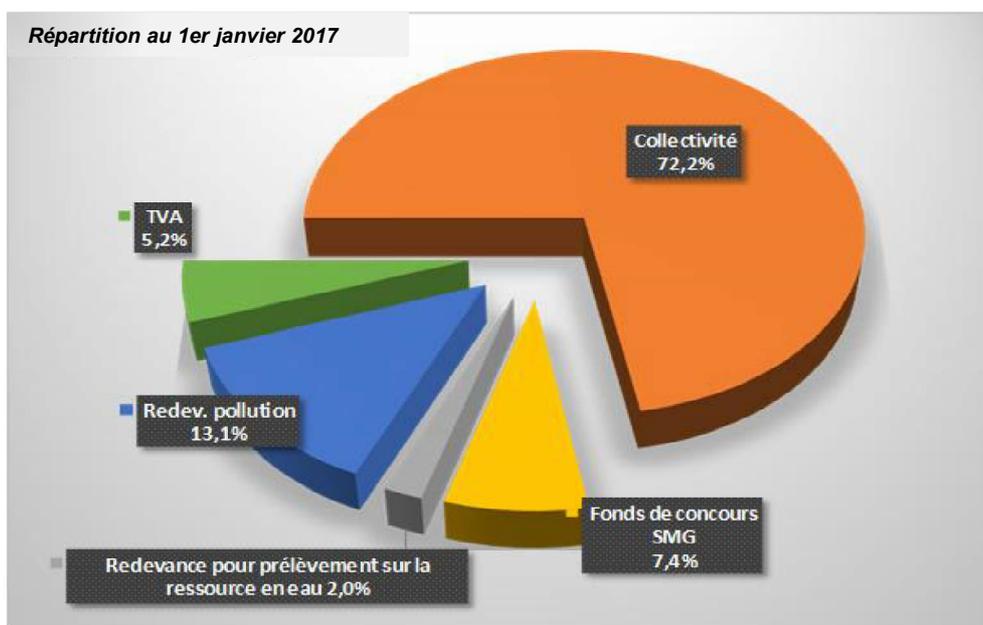
### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Collectivité	198,00	198,00	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,52	5,52	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,30	14,30	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>274,22</b>	<b>274,22</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

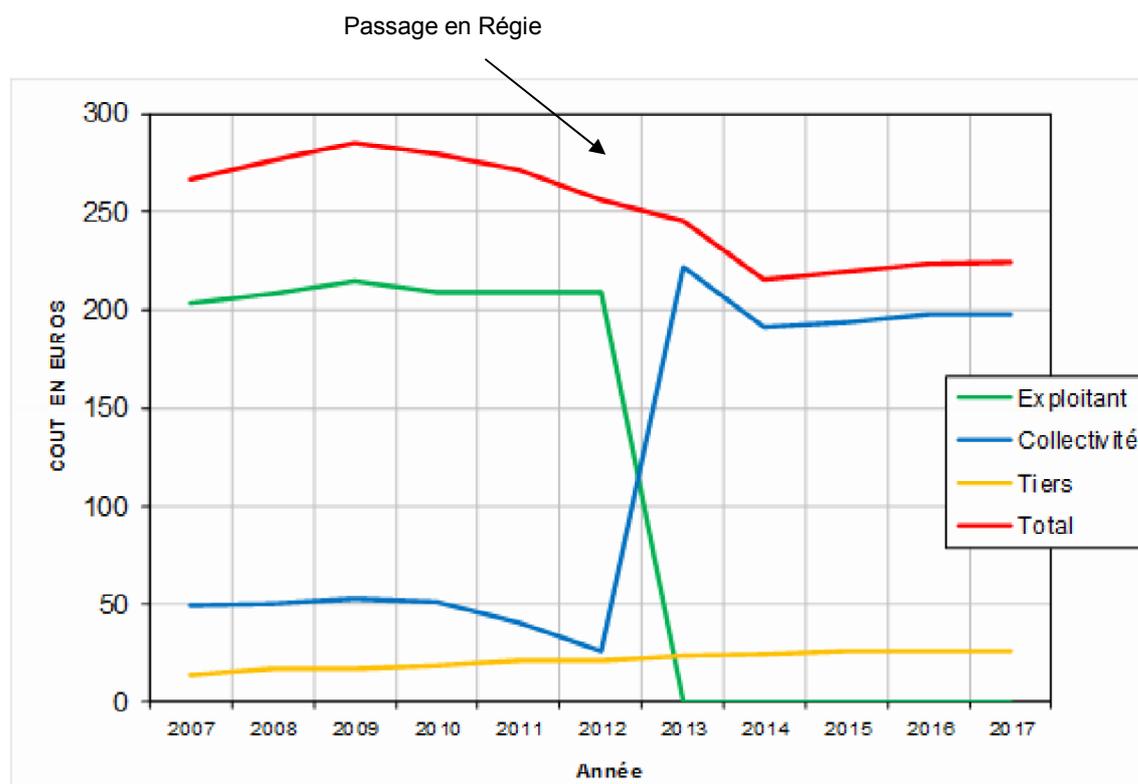
2,29 €/m<sup>3</sup>



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	203,17	49,18	13,92	266,27
2008	208,12	50,71	17,04	275,87
2009	214,65	52,72	17,40	284,77
2010	208,99	51,18	18,96	279,13
2011	208,99	40,94	21,36	271,29
2012	208,99	25,90	20,88	255,77
2013	0	222,20	23,28	245,48
2014	0	191,00	24,36	215,36
2015	0	194,00	25,92	219,92
2016	0	198,00	25,92	223,92
2017	0	198,00	25,92	223,92



La facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **-15,90 %** depuis le début 2007 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007-2017	-100,00 %	+302,60 %	+86,21 %	-15,90 %

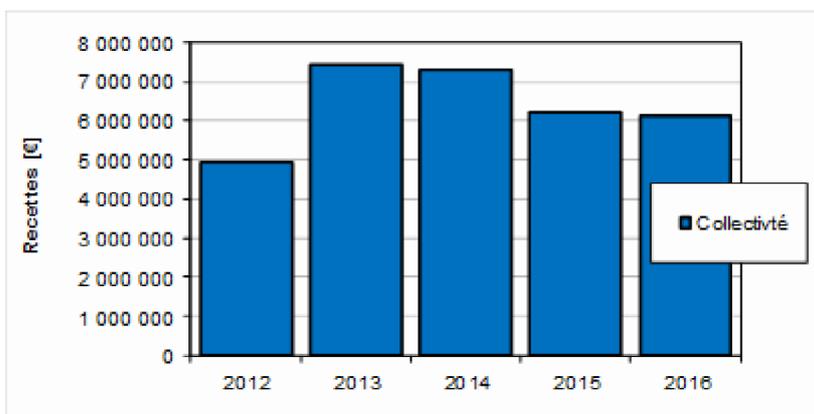
**Commentaire :** le passage du service d'eau potable de la commune de St Malo en Régie au 1<sup>er</sup> avril 2012, explique ces évolutions importantes pour les parts « Exploitant » et « Collectivité ». D'autre part il y a eu également l'intégration de la partie rurale dans son périmètre d'activité (Château-Malo, Quelmer, Paramé Est...)

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 192 478,88 €	6 135 550,90 €	-0,92 %
dont abonnements	3 882 957,97 €	3 314 867,88 €	-14,63 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>6 192 478,88 €</b>	<b>6 135 550,90 €</b>	<b>-0,92 %</b>

Autres recettes			
Frais d'accès aux services	57 480,00 €	63 960,00 €	
Recettes liées aux travaux	220 820,91 €	277 666,96 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>6 470 779,79 €</b>	<b>6 477 177,86 €</b>	



Les données 2012 concernent uniquement les 9 mois d'existence de la Régie Malouine de l'Eau.

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	99	100 %
Conformité physico-chimique	99	100 %

#### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	<b>COT : 2 mg/l</b>
UDI St Malo secteur 1 (St Malo)	10,8 [1,6 – 19,8]	Traces	Source Saur 1,7 [1,4 – 2,0] (sortie usine Bois Joli) 2,1 [1,7 – 2,4] (sortie usine Beaufort)
UDI St Malo secteur 2 (Rotheneuf et intra-muros)	8,3 [1,1 – 20,1]	Traces	
UDI St Malo secteur 3 (Sillon et Rocabey)	10,1 [1,8 – 18,8]	Traces	

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l.

A la sortie de l'usine de Bois-joli, les valeurs varient entre 17,4 et 70,1µg/l avec une moyenne de 39,7µg/l.

A la sortie de l'usine de Beaufort, les valeurs varient entre 4,4 et 45,5µg/l avec une moyenne de 20,3µg/l.

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

#### Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)**

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

**Import d'eau traitée depuis le SMPEPCE**

➔	80%	L'import est un mélange d'eau qui vient des usines de Beaufort et Bois-Joli appartenant toutes les 2 au SMPEPCE, et de l'usine de la Ville-Hatte, appartenant au SM Arguenon-Penthièvre. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	--	-----

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>80 %</b>	<b>80 %</b>

**■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

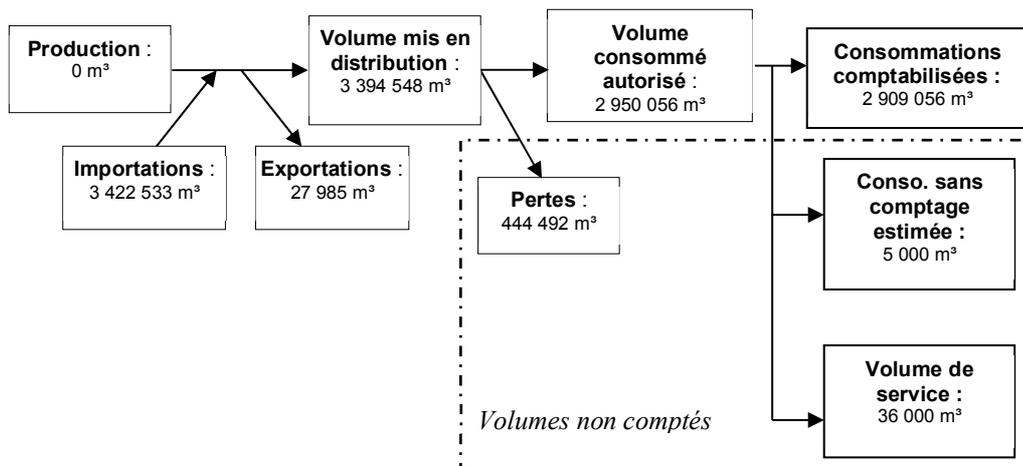
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 000 m<sup>3</sup>.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 36 000 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	86,3 %	86,4 %	89,6 %	88,2 %	87,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	4,23	4,13	2,98	3,45	4,05

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

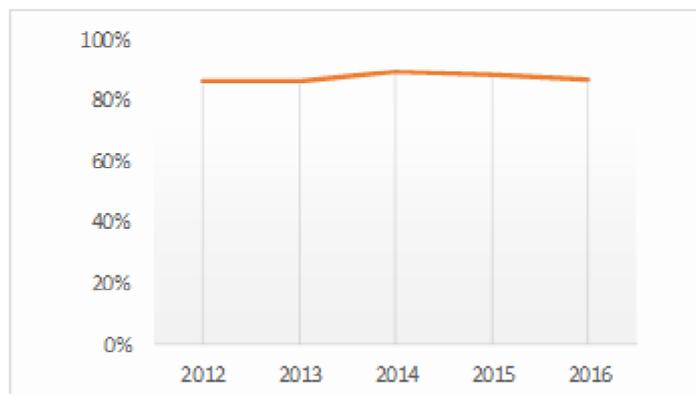
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,91	3,84	2,71	3,18	3,70

- **indice linéaire de consommation**=  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	24,6	24,3	23,3	23,8	24,8
Seuil de rendement [%]	69,9 %	69,9 %	69,7 %	69,8 %	70,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,099	5,883	4,557	6,778	7,650
% de renouvellement du réseau	0,35%	1,88%	1,36%	2,03%	2,32%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,58 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **25,967 km**.

## ■ CONTINUE DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal de 5 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taux de respect du délai</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016
<b>Taux d'impayés</b>	2,8 %	0,7 %	0,5 %	0,9 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taux de réclamations global</b>	2,6	0,8	1,4	2,2	1,2
nombre de réclamations reçues par la collectivité	8	27*	47*	74*	40*

\*Le nombre de réclamation comprend les demandes de dégrèvements et de réclamations sur les tarifs.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
renouvellement branchements plomb 2015-2018	94 500 €
renouvellement réseau MAC 2015-2018	1 933 000 €
réhabilitation surpresseur de Lorette	126 000 €
renouvellement canalisation sous-marine Pertuis	143 000 €
renouvellement en régie	15 000 €
<b>Montant total des travaux payés</b>	<b>2 311 500 €</b>

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2016 est de 16 532.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	632	338
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1964	1626
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>11,88 %</b>	<b>8,52 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	661 926,22 €	606 894,45 €
Remboursements au cours de l'exercice	66 207,59 €	66 319,80 €
dont en intérêts	12 133,81 €	11 288,03 €
dont en capital	54 073,78 €	55 031,77 €

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	<1	<1	<1	<1

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	261 542,23 €	325 623,63 €	475 424,91 €	485 846,78 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS**

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
réservoirs Croix Désilles (MOE et réalisation travaux)	3 000 000 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS**

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
renouvellement branchements plomb 2015-2018	100 000 €
renouvellement réseau MAC 2015-2018	1 600 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
<b>montants des abandons de créance</b>		
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	214	181
nombre d'aides accordées		
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
dont part délégataire		
dont part collectivité	15 000,00 €	15 000,00 €

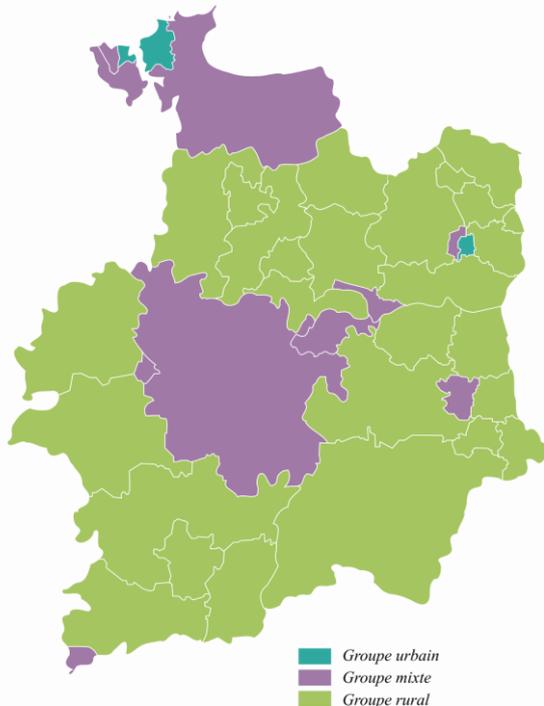
### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
	-	-

# x Annexe : Performances 2016 du service public d'eau potable

## ■ INTRODUCTION

En 2015, la création de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) issue de la prise de compétence eau potable par Rennes Métropole a conduit à la suppression de plusieurs services d'eau potable. Ainsi, le nombre de collectivités distributrices passe de 50 en 2014 à 39 en 2015. Ces dernières ont été réparties en 3 groupes :



- **Groupe rural** : 26 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est inférieure à 25 par km de réseau.
- **Groupe mixte** : 10 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est comprise entre 25 et 80 par km de réseau.
- **Groupe urbain** : 3 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est supérieure à 80 par km de réseau.

La Régie Malouine de l'Eau (RME) appartient au **Groupe urbain**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les SIE de Montautour et de Haute-Vilaine ont fusionné pour devenir le SIE des Monts de Vilaine.

## ■ CARTE D'IDENTITE DU GROUPE URBAIN 35

Données 2015	Ille-et-Vilaine	Groupe urbain 35	
Nb de services d'eau potable	39	3	8%
Gestion des services d'eau potable (1)	35 affermagés 4 régies et 1 SPL	1 affermage 2 régies	
Nb d'abonnés	477 500	54 700	11%
Nb d'habitants (2)	1 037 300	78 000	8%
Consommation (Millions m3)	49,5	4,5	9%
Linéaire de réseau hors branchement (km) (3)	18 000	550	3%
Linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années (km)	680	36	5%
Volume produit (Millions m3) (3)	55,4	0	0%

(1) Nombre de gestion supérieur au nombre de services AEP car la Cebra possède 2 modes de gestion, l'affermage et une société publique locale (SPL)

(2) Population majorée en vigueur en 2015 est issue des données Insee 2012 - décret n° 2014-1611 du 24 décembre 2014

(3) Le total départemental de ces données comprend les valeurs des SMP

Le groupe urbain d'Ille-et-Vilaine est constitué de 3 services d'eau potable, nombre insuffisant pour réaliser une analyse comparative pertinente. Ce groupe a été complété par des données de 10 autres services d'eau hors Ille-et-Vilaine (Vienne, Beauvais, Calais, Vichy, Libourne, Lunel, Com. d'agglo de St Quentin, Com. d'agglo d'Annecy, Com. d'agglo du Grand Avignon et Le Mans Métropole) respectant la définition du groupe. Ces données sont issues du site SISPEA.

## ■ COMPARAISON DES CRITERES DESCRIPTIFS

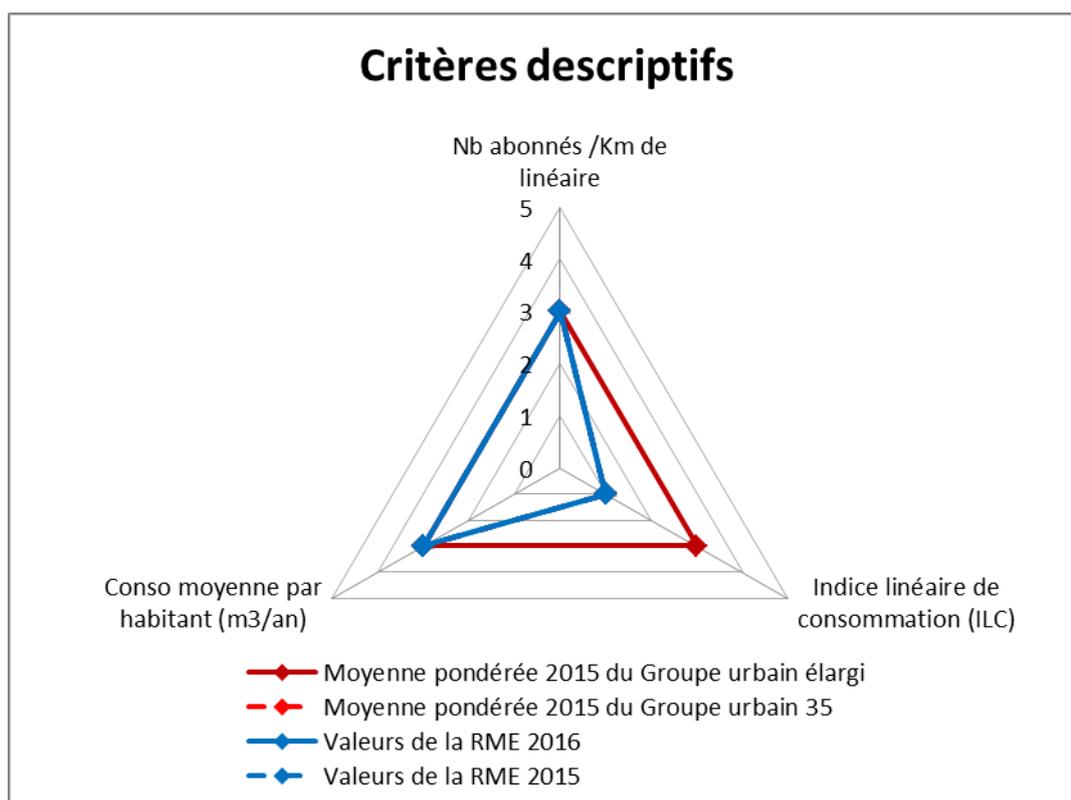
Les critères descriptifs 2015 et 2016 de la RME sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2015 du Groupe urbain élargi. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Critères descriptifs 2015	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service 2015	Valeur du service 2016
Densité d'abonnés (nb d'abonnés par km de réseau)	80	152	101	108	27	101	104
Indice linéaire de consommation ( m3/j/km)	21,8	64,3	33,1	39,7	7,8	23,8	24,8
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	42,4	98,4	60,4	61,0	47,7	61,3	62,4

## ■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CRITERES DESCRIPTIFS

Critères/Classe	0	1	2	3	4	5
Densité d'abonnés	Absence de donnée	≤85	85-100	100-115	115-130	>130
Indice linéaire de consommation	Absence de donnée	≤25	25-35	35-45	45-55	>55
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	Absence de donnée	≤45	45-55	55-65	65-75	>75

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de la données est élevée.



## ■ COMPARAISON D'INDICATEURS DE PERFORMANCES

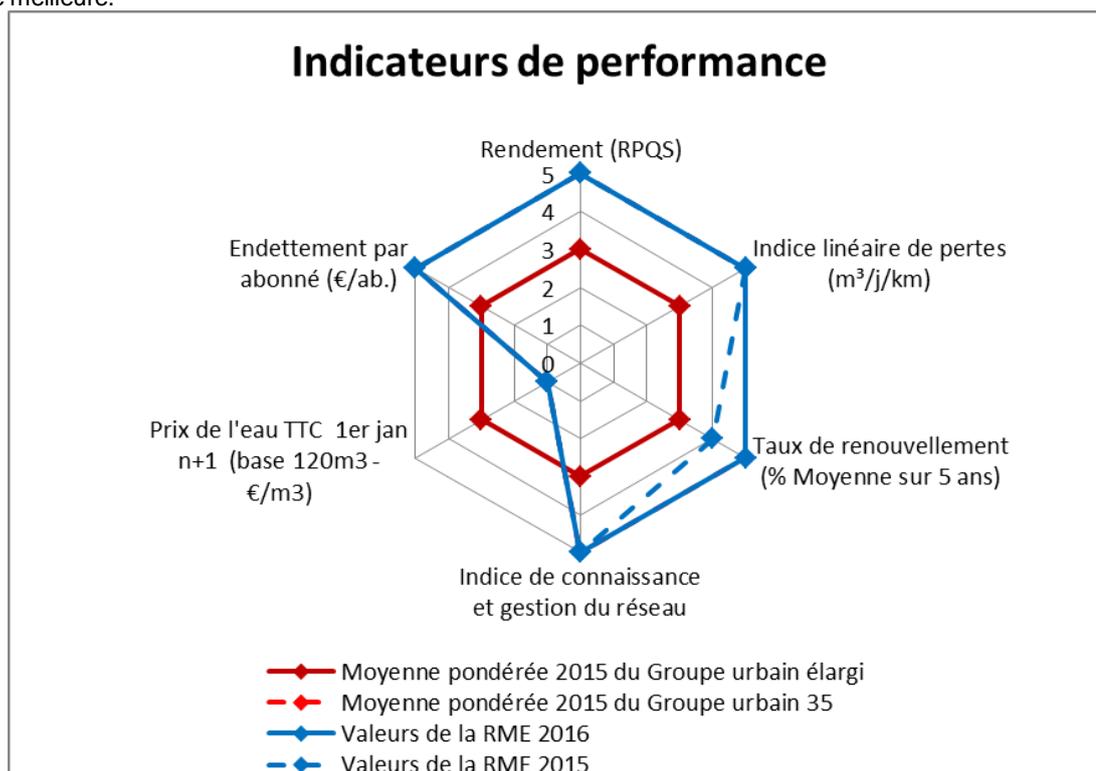
Les indicateurs de performances techniques et financières 2015 et 2016 de la RME sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2015 du Groupe urbain élargi. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Indicateurs de performance 2015	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service 2015	Valeur du service 2016
Rendement du réseau (%)	62,6	94,0	82,6	76,9	85,1	88,2	87,0
Indice linéaire de perte – ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	1,40	31,02	8,82	11,74	1,34	3,18	3,70
Taux de renouvellement du réseau (%)	0,32	1,91	0,87	0,98	0,75	1,30	1,58
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 120)	40	120	110	101	107	120	120
Prix de l'eau TTC au 1 <sup>er</sup> janvier n+1 (base 120m <sup>3</sup> - €/m <sup>3</sup> )	1,16	2,37	1,80	1,76	2,41	2,29	2,29
Endettement par abonné (€/ab.)	0	394	69	214	66	20	18

## ■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs/Classe	0	1	2	3	4	5
Rendement du réseau (%)	Absence de donnée	≤70	70-75	75-80	80-85	>85
Indice linéaire de perte – ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	Absence de donnée	>14	14-12	12-10	10-8	≤8
Taux de renouvellement du réseau (%)	Absence de donnée	≤0,70	0,70-0,90	0,90-1,10	1,10-1,30	>1,30
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 100)	Absence de donnée	<85	85-95	95-105	105-115	>115
Prix de l'eau TTC au 1 <sup>er</sup> janvier n+1 (base 120m <sup>3</sup> - €/m <sup>3</sup> )	Absence de donnée	>2,10	2,10-1,90	1,90-1,70	1,70-1,50	≤1,50
Endettement par abonné (€/ab.)	Absence de donnée	>275	275-225	225-175	175-125	≤125

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de l'indicateur est considérée comme meilleure.



## ■ COMMENTAIRES

*Les critères descriptifs de la Régie Malouine de l'Eau montrent que la collectivité possède un caractère touristique (Indice linéaire de consommation faible par rapport au nombre d'abonnés) que l'on ne retrouve pas chez les autres collectivités du groupe. (Le groupe urbain d'Ille-et-Vilaine est constitué de 3 services d'eau potable, nombre insuffisant pour réaliser une analyse comparative pertinente. Ce groupe a été complété par des données de 10 autres services d'eau hors Ille-et-Vilaine (Vienne, Beauvais, Calais, Vichy, Libourne, Lunel, Com. d'agglo de St Quentin, Com. d'agglo d'Annecy, Com. d'agglo du Grand Avignon et Le Mans Métropole) respectant la définition du groupe. Ces données sont issues du site SISPEA.)*

*Les indicateurs de performance techniques, rendement du réseau et indice linéaire de perte se sont légèrement dégradés en 2016, mais demeurent satisfaisants. La connaissance du réseau et le taux moyen de renouvellement du réseau de 1,58% (préparation de l'avenir) sont également très satisfaisants. L'âge moyen du réseau est de 33 ans. Ces critères techniques sont classés parmi les meilleurs du groupe urbain élargi étudié. La collectivité possède les outils pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de renouvellement du réseau et assurer ainsi une gestion durable de son patrimoine.*

*La situation financière actuelle de la collectivité est saine. La collectivité dégage une recette de 6 millions d'€/an qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement de 2,3 millions d'€/an. Elle est peu endettée et le prix de l'eau se situe en dessous de la moyenne départementale. Si ces paramètres financiers sont maintenus, la collectivité possède les moyens financiers suffisants pour une gestion durable de son patrimoine.*